

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 février, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mmes Lemée, Marianne, Yvon M. Béatrix, Bellanger Briffaut, Choplin, Guitton, Leffray, Pollefoort, Poulain, Tabellout.

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes D'Agostini (pouvoir à Mr Poulain), Stéfanello, Tolmont

Secrétaire de séance : Mr Tabellout.

Le procès-verbal du 15 janvier est approuvé.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE LA M.A.M. (MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES) (DELIBERATION)

La commission Appel d'offres s'est réunie pour étudier et analyser les offres reçues pour les travaux de construction de la M.A.M. avec l'aide de l'architecte.

Un rapport d'analyse a permis de classer les offres par lot :

LOTS	Nom de l'entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
LOT 01 - VRD	HUET	40 370.50	48 444.60
LOT 02 – MACONNERIE	ISCI	35 287.15	42 344.58
LOT 03 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE ARDOISES	MARTIN CHARPENTE	22 358.19	26 829.83
LOT 04 - MENUISERIES EXTERIEURES PVC & ALUMINIUM	BEAUCLAIR	12 769.02	15 322.82
LOT 05 - MENUISERIES INTERIEURES	CBF	9 360.00	11 232.00
LOT 06 - CLOISONS SECHES – DOUBLAGES - PLAFONDS – ISOLATION	PCI DECOR	18 600.00	22 320.00
LOT 07 - ELECTRICITE	LGP	11 150.00	13 380.00
LOT 08 - PLOMBERIE – VENTILATION - CHAUFFAGE	LGP	15 623.00	18 747.60
LOT 09 – CHAPE – ISOLATION - PEINTURE - REVETEMENTS SOLS & MURS	MDP GOMBOURG	15 100.00	18 120.00
<u>TOTAL</u>		180 617.86	216 741.43

Après délibération, le conseil municipal valide les propositions de la commission Appel d'offres et charge le maire de la bonne exécution des démarches administratives.

PERSONNEL : AVANCEMENT DE GRADE (DELIBERATION)

4 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade : Alexandra LEMOTHEUX (Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe principale), Nadine COUPE et Damien LAMY (Adjoint Technique principal 1^{ère} classe) et Chantal SIMON (ASEM principal 1^{ère} classe).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE

- la suppression, à compter du 12/02/2018 d'un emploi permanent à temps complet ou temps non complet (x/35) de
Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe principale (35h)
Adjoint Technique principal 1^{ère} classe (21.75/35 et 31.58/35)

ASEM principal 1^{ère} classe (35h)

- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet ou non complet (x/35) de :
 - Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
 - Adjoint techniques principal 1^{ère} classe
 - Agent Spécialisé principal des écoles maternelles 1^{ère} classe

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

PREPARATION DU BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION)

Subventions 2018

Avant de délibérer sur les attributions de subvention, les personnes intéressées à l'affaire ne prennent part au débat. Rappel subvention 2017 : Le conseil municipal décide de voter une augmentation de 2% par rapport à 2016.

Après délibération, le conseil municipal décide de renouveler les montants attribués en 2017

Demande de subventions reçues		subventions attribuées en 2017	subventions sollicitées en 2018	Propositions pour 2018 :
CCAS (Centre communal d'Actions Sociales)		800		800
Assoc. Générations Mouvements de Fay		113		113
A.S.F (Association Sportive de Fay	Section gym	80		80
	Section théâtre	80		80
	Section tennis	80		80
USLF (Union Sport et Loisirs de Fay) Section tennis de table		218		218
A.C.P.G..C.A.T.M,AC = Anciens Combattants PG = Prisonniers de guerre		56		56
USEP Abonnement		180	45 € x 4 classes	180
Coop scolaire		7 x 85 élèves = 595	7 x 78 élèves = 546	546
APEF : Associat° des Parents d'Elèves de Fay		80		80
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement		100		100
ADMR – La Suze sur Sarthe		47		47
Ass Amicale des Maires de la Sarthe		75.24		76
Familles rurales		47		0

Le montant total versé aux associations et au CCAS est de 2456 €.

Définition des nouveaux projets d'investissement :

Rappel des projets d'investissement en cours :

Achat matériel divers	1 539.97
lavoir	909.88
Réserves foncières	10 420.07
cour du pont	1 831.62
mises aux normes	13 805.22
salle multifonctions	15 348.00

liaisons douces Aigreville	18 000.00
M.A.M. (Maison d'Assistants Maternelles)	223 483.96
Extension école	393 058.40
TOTAL DES INVESTISSEMENTS EN COURS	678 397.12

En plus, des investissements en cours une somme va être prévue pour un achat de matériel informatique et pour remplacer le tracteur tondeuse. Des demandes de devis sont en cours.

Une demande de DETR /DSIL (subventions d'Etat) va être renouvelée pour le projet de salle multifonctions. En effet, l'an passé le dossier n'avait pas été retenu.

Le Maire précise également qu'il convient de modifier la délibération du 11/09/2017 qui adoptait le projet de la MAM et décidait de solliciter le concours de la région au titre du NCR. En effet, les montants ont été ajustés. Notre projet va bénéficier d'une aide de 60 000 € au titre du NCR pour une dépense subventionnable de 200 000 € HT. Pour rappel, une autre subvention de l'Etat d'un montant de 15 000 € a été accordée pour ce projet dans le cadre du « contrat de ruralité » et une au titre de la réserve parlementaire de 15 000 €.

Enfin, le maire demande au conseil de prévoir une ligne pour adhérer à Cénovia, au Mans (Société Publique Locale) qui peut nous conseiller et nous assister dans la conception et la réalisation de nos projets. Pour y adhérer la commune doit verser 1000 €, un versement unique pour devenir actionnaire.

Après délibération, et dans le cadre de la préparation du budget, le conseil municipal

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du NCR pour l'année 2018 pour le projet de la MAM et une demande au titre de la DETR et DSIL pour la salle multifonctions et pour la MAM
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

La commission finances va pouvoir se réunir et préparer le budget 2018 à partir des éléments définis par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Acquisitions foncières

Mr Pollefoort informe le conseil qu'il a rencontré un représentant des propriétaires des parcelles ZK 24 et 23 et D95, 425 et 424. Il lui a fait part des propositions d'achat faites par le conseil en novembre. La famille doit en discuter et revenir vers la mairie.

La séance est levée à 22h.